

## Notre Convention du 7 avril 2005

# edito

Le Bureau National a validé mon souhait de rassembler le **jeudi 7 avril** tous les mandatés du SYNEP CFE-CGC dans le cadre d'une Convention, première dans l'action de notre syndicat, première pour beaucoup d'entre nous.

Pourquoi et comment ?

J'ai estimé qu'après un an de mandat, la nouvelle équipe de direction du syndicat avait un point majeur à faire avec ses forces vives avant d'engager une dynamique d'envergure. Il me faut d'abord **faire le point** avec vous tous de notre situation sur tous les plans. Pour ce faire et être efficace, j'ai fait organiser par notre Secrétaire Générale une équipe de bénévoles qui acceptent de vous contacter en mon nom pour vous interroger, et ce plusieurs fois d'ici le 7 avril. Faites-leur bon accueil !!

Les questions et les points que vous nous signalerez permettront de **préparer** les interventions diverses qui jalonneront cette journée capitale.

Cette Convention est un point charnière de notre action. La politique nationale à l'égard de l'Enseignement Privé et Agricole demande que nous soyons clairs dans nos actions et positions afin de pouvoir **être efficace** pour nos carrières et ce dans la dynamique globale de la CFE-CGC. J'ai besoin de la participation de tous à cette rencontre.

Parfois mon équipe rencontre l'argument du coût d'un déplacement vers notre siège ; sachez vous organiser ! A un mois d'avance, la SNCF offre des prix très bas, tout comme des compagnies aériennes ! Prévoyez avec vos directeurs respectifs cette absence exceptionnelle !

A ce **rassemblement exceptionnel** je vous demande de répondre par un **effort exceptionnel** que beaucoup nous encouragent à développer. Venez !! De ce rassemblement la politique de notre syndicat se révélera transformée !! En paraphrasant un grand aujourd'hui disparu je vous dis : « **ne vous demandez pas ce que le syndicat peut faire pour vous ! Demandez-vous ce que vous pouvez donner au syndicat** ».

Le SYNEP CFE-CGC a besoin de vos forces vives, de votre dynamisme, de vos compétences !! **J'ai besoin de chacune et de chacun d'entre-vous !** Je ne peux engager le développement qui vous sera présenté qu'avec l'adhésion de tous ! **Aidez-nous** à préparer notre Convention ! Appelez-nous pour nous soutenir et nous aider à l'organiser ! C'est **NOTRE** Convention !

Philippe de MARTHE

## Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail: [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr) - CPPA n° 3513 D 73 S - ISSN 1164-4494

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



## Convention des mandatés du 07 avril 2005

Le Bureau national rassemble les mandatés du SYNEP CFE-CGC ainsi que les élus SYNEP CFE-CGC le 07 avril 2005 au siège de la CGC. Avec le Président j'ai la conviction que votre participation donnera à notre syndicat l'impulsion nécessaire qu'il lui faut.

Aujourd'hui, les appels téléphoniques quotidiens et les dizaines de lettres par semaine qui arrivent au siège du syndicat avec proposition de sujet de débats, questions diverses, montrent que nombre d'entre vous souhaite une telle réunion.

J'ai accompagné le Président dans ses visites qu'il avait annoncé lors de son élection en avril 2004. Comme lui j'ai entendu des témoignages d'actions et d'engagements formidables ! Avec lui j'ai rencontré des équipes de qualité ! Fédérons nos compétences et agissons en cohérence.

Dans un effort national, ce premier grand rendez-vous, cette première Convention des mandatés et des élus SYNEP CFE-CGC dynamisera notre syndicat dans le prolongement de ce qu'avait entrepris le Bureau précédent. « **Venez ! On a tout ça à se dire** » !

**Evelyne CIMA**

Pour votre formation pensez  
à l'**OPCA-EFP**

## Congés pour mariage et PACS

**Question** : un enseignant a-t-il le droit de prendre 4 jours de congés pour se marier ? Faut-il qu'il adresse une lettre particulière au chef d'établissement et celui-ci peut-il refuser ?

**Réponse** : dans le BO n°31 du 29 août 2002 sont définies « *les autorisations d'absence facultatives : elles ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesure de bienveillance relevant de l'appréciation du supérieur hiérarchique. Les agents à temps partiel peuvent également y prétendre dans les mêmes conditions que les personnes travaillant à temps plein.* [...] »

*Evénements familiaux :*

**Mariage : 5 jours ouvrables**

*(Instruction n°7 du 23 mars 1950)*

**PACS : 5 jours ouvrables**

*(Circulaire FP7 n°002874 du 7 mai 2001) »*

Donc, bien sûr, il faut faire une demande écrite de congé et, malheureusement, le chef d'établissement peut refuser, puisque c'est facultatif ; mais voir, dans ce cas, s'il n'y a pas discrimination... (autorisation accordée à d'autres...)

**Evelyne CIMA**

## Grèves des élèves

**Déontologie SYNEP : être neutre vis-à-vis des élèves et donc, au sein de leur établissement, ne leur faire aucun commentaire pro ou anti-grève.**

## Les mandats nationaux

Le **SYNEP CFE-CGC** est présent dans de nombreuses instances nationales où il porte nos attentes, nos réflexions et nos demandes. Les domaines concernés sont aussi divers que nos métiers.

Pour les salariés non enseignants des Etablissements catholiques jusqu'au second degré, nous avons participé à la finalisation d'une convention unique, regroupant les personnels administratifs et de service, les documentalistes et les personnels d'éducation.

Pour les salariés des Instituts supérieurs catholiques, nous veillons à la bonne application de leur convention, malgré les problèmes financiers de certains de ces Instituts.

Pour les salariés des Etablissements hors contrat, enseignants ou non, nous sommes actuellement en cours d'élaboration d'une convention collective.

Pour les salariés des Etablissements d'Enseignement et de Centres de Formation Agricole nous assurons le suivi des commissions paritaires du CNEAP et le SYNEP est signataire d'un avenant à la convention collective des personnels administratifs et techniques concernant la définition de 2 nouveaux postes (technicien informatique et responsable informatique).



### Action !!

Octobre 2004. Un adhérent **SYNEP CFE-CGC** de Normandie nous contacte.

Cadre éducatif dans un établissement important, il fait « fonction » de CPE. Lourde responsabilité qui demande un investissement de tous les instants. Son contrat est dit « au forfait ». Et à ce titre, son chef d'établissement refuse de lui régler ou de lui faire récupérer des dizaines d'heures supplémentaires qu'il doit faire pour mener à bien sa mission. Une fois encore le citron est pressé...

Le syndicat fait une première démarche de conciliation auprès du chef d'établissement, pour tenter de revenir au raisonnable. Fin de non recevoir. Notre conseil juridique nous oriente vers les Prud'hommes. Après consultation du Bureau National (aucune décision ne se prend sans sa consultation), celui-ci partage l'avis des responsables du **SYNEP CFE-CGC**. Nous appuyons donc la démarche de recours au Tribunal des Prud'hommes de notre adhérent.

Devant notre détermination, la Direction de l'établissement accepte « à l'amiable » de revoir l'aspect et financier et humain de la responsabilité exercée par notre adhérent qui depuis est délégué syndical dans son établissement !

**Détermination + communication = action et résultat !**

## Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2005

M., Mme, Mlle :..... Prénom :.....

Adresse personnelle: .....

.....

Tél. :..... e-mail :.....

Etablissement scolaire :.....

.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat) .....

*en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :.....*

**- \*ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2005 (66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt - et non du revenu imposable)**

- \*M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

- \*Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

*\* (rayer les mentions inutiles)*

*Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège*

**SYNEP**

**63 rue du Rocher**

**75008 PARIS**

**Tél. 01 55 30 13 19**

**Fax. 01 55 30 13 20**

**[synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)**

A...

le...

Montant  
de la cotisation

Signature

### Barème des cotisations 2005

En dessous de 762 €	<b>60,00 €</b>	De 1675 à 1750 €	<b>140,00 €</b>
De 762 à 838 €	<b>67,00 €</b>	De 1751 à 1826 €	<b>146,00 €</b>
De 839 à 914 €	<b>73,00 €</b>	De 1827 à 1902 €	<b>152,00 €</b>
De 915 à 990 €	<b>79,00 €</b>	De 1903 à 1978 €	<b>159,00 €</b>
De 991 à 1066 €	<b>85,00 €</b>	De 1979 à 2054 €	<b>167,00 €</b>
De 1067 à 1142 €	<b>91,00 €</b>	De 2055 à 2130 €	<b>175,00 €</b>
De 1143 à 1218 €	<b>97,00 €</b>	De 2131 à 2206 €	<b>182,00 €</b>
De 1219 à 1294 €	<b>103,00 €</b>	De 2207 à 2282 €	<b>190,00 €</b>
De 1295 à 1370 €	<b>109,00 €</b>	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	<b>115,00 €</b>	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	<b>121,00 €</b>	Retraité, 2ème adhérent d'un couple membre du	
De 1553 à 1598 €	<b>127,00 €</b>	SYNEP : <b>60,00 €</b>	
De 1599 à 1674 €	<b>133,00 €</b>		